

INSCRIPTION CINE LECTURE

2025-2026



Vous pouvez vous inscrire que vous soyez adhérents ou non à l'OCCE. Le coût de cette action est de 0.50 euro par enfant + coût de la séance. Les classes non adhérentes règleront le coût de la séance + 0,50€ +l'adhésion à l'OCCE de 2,21€/élève. Le coût de la séance de cinéma dépend des négociations avec le cinéma et se situe autour de 4 euros par enfant. Liste des films proposés [ICI](#). Plus d'informations sur le dispositif ? [ICI](#)

Merci de remplir une fiche par enseignant [A ADRESSER PAR MAIL A : ad01@occe.coop]

Nom de l'école	
Lieu du cinéma (entourer le nom du cinéma qui vous concerne)	Bellegarde - Meximieux – Ambérieu en Bugey – Hauteville (PROJECTION DU FILM EN MAI/JUIN)
Adresse mail où vous contacter	
Nom de l'enseignant	
Niveau de classe	
Effectif d'élèves	
Films envisagés (écrire dans l'ordre de préférence)	- -
N° de la coop à facturer (envoi de la facture par mail). Ne jamais régler le cinéma directement.	001-

Un atelier pédagogique aura lieu le **mercredi 04/03/2026 au cinéma l'Horloge de Meximieux de 14H à 17H**. Cet atelier a pour but de **présenter** le dispositif, **échanger** autour de sa pratique coopérative de classe, **favoriser et encourager** les échanges entre écoles et **participer** à un atelier des techniques du cinéma.

La participation à cet atelier n'est pas obligatoire mais conseillée à tous ceux qui découvrent l'action ou qui ont envie de partager leur expérience. **Toutes les écoles s'engagent à récupérer et ramener les malles empruntées sur Bourg.** Possibilité de récupérer sa malle le jour de l'animation au cinéma de Meximieux si impossibilité de se rendre sur Bourg.

Je soussigné(e), m'engage à participer à l'atelier pédagogique le mercredi 26 mars 2025 de 14h à 17h au cinéma de Meximieux.

Je soussigné(e),ne participerai pas à l'atelier mais m'engage à récupérer la malle à Bourg un autre jour **sur prise de RV par mail** ad01@occe.coop.

Je souhaiterais que la malle soit apportée le jour de l'animation, je renseigne mon numéro de portable

Signature :

Les malles doivent être vérifiées lors de leur récupération. Aucune contestation sur le nombre de livres ne pourra être retenue ensuite. Les livres non rendus sont automatiquement commandés par l'OCCE et facturés aux coopératives.